

**Monsieur, il est prouvé par les rapports de tous les médecins qui ont étudié la marche du choléra morbus que tout dérangement du système gastrique prédispose à cette cruelle maladie.**

### **Contributors**

Lethierry, D.  
Hôtel de la mairie (Lille, France)

### **Publication/Creation**

[Lille] : [publisher not identified], [1832]

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/abbwra9s>

### **License and attribution**

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome  
collection**

Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

MONSIEUR,

Il est prouvé par les rapports de tous les médecins qui ont étudié la marche du Choléra Morbus que tout dérangement du système gastrique prédispose à cette cruelle maladie, et que les excès de tout genre et surtout l'état d'ivresse peuvent être suivis du Choléra lorsqu'on se trouve dans une contrée où il règne.

Il est donc du devoir des Magistrats et de tous les Citoyens qui, par leur position peuvent exercer quelque influence sur l'esprit du peuple, de le prémunir contre les dangers auxquels l'exposerait l'usage immodéré des boissons, et ce devoir devient plus impérieux pour nous à l'époque où les ouvriers de nos fabriques se préparent à célébrer la fête qu'un ancien usage a consacrée, et pendant laquelle ils se délassent de leurs pénibles travaux.

Je compte en cette circonstance, sur le zèle et les sentimens philanthropiques de MM. les Commissaires distributeurs de secours, de MM. les Inspecteurs sanitaires et de MM. les Fabricans et Chefs d'ateliers, pour éclairer les ouvriers sur les suites des excès auxquels ils pourraient se livrer, et pour les engager à apporter dans leurs divertissemens la sobriété et la modération que la prudence commande au moment où l'épidémie, qui s'est répandue autour de nous, menace de faire invasion dans nos murs. Je suis persuadé que nos ouvriers, qui se sont toujours fait remarquer par leur bon sens et leur confiance dans les avis de l'Autorité et de leurs patrons, sauront apprécier les conseils qui leur seront adressés et que sans renoncer aux distractions qu'ils se sont promises, ils éviteront de donner prise à la maladie en se livrant avec trop d'ardeur à des plaisirs qui, goûtés avec modération, ne peuvent être que salutaires.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

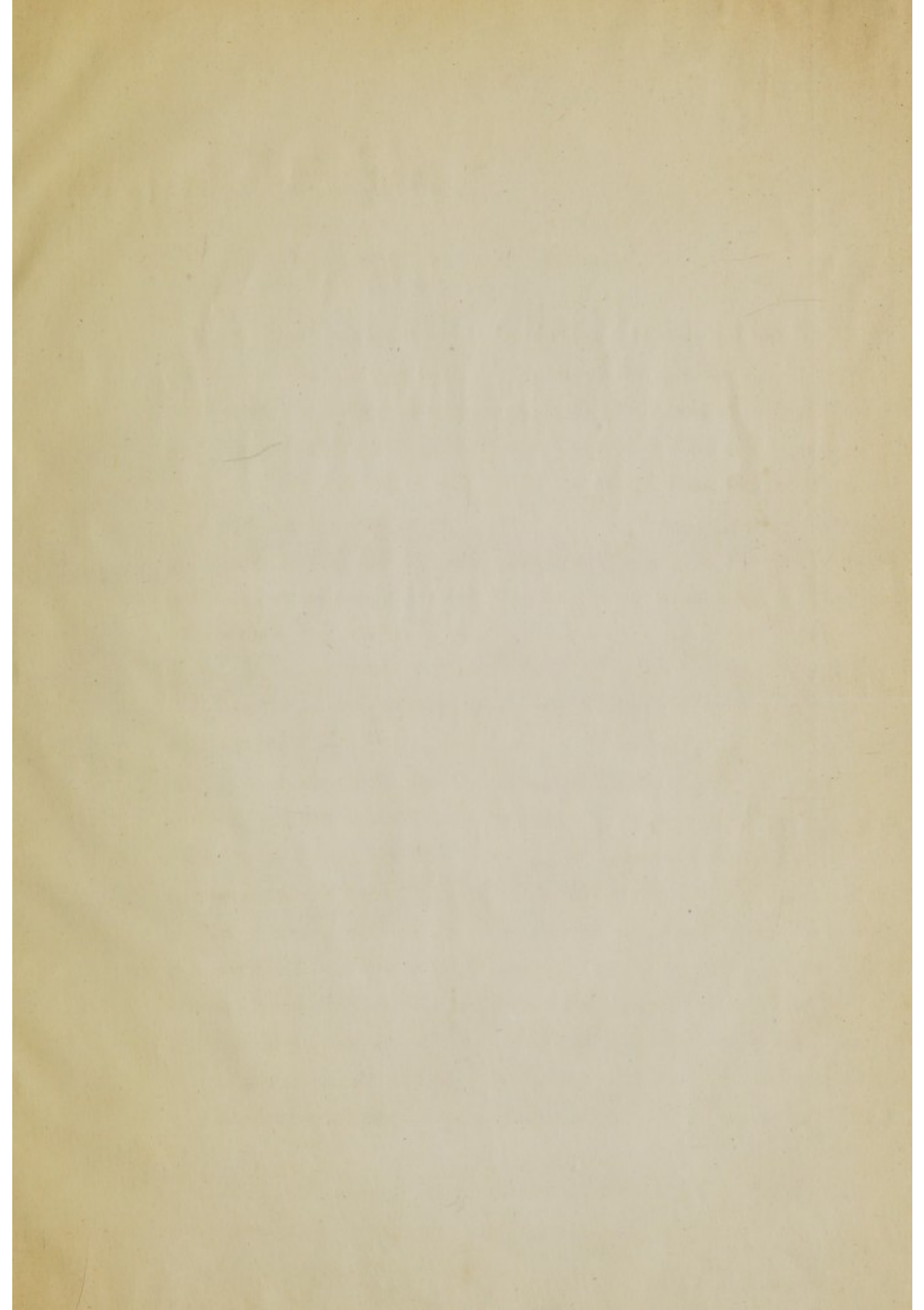
LE MAIRE DE LILLE,  
D. LETHIERRY.

MONSIEUR,

Il est prouvé par les rapports de tous les médecins qui ont été  
 du Choléra Morbus que tout dérangement du système gastrique  
 cette terrible maladie, et que les excès de tout genre et surtout  
 peuvent être saisis du Choléra lorsqu'on se trouve dans une con-  
 Il est donc du devoir des Magistrats et de tous les Citoyens  
 leur position peuvent exercer quelque influence sur l'esprit de  
 prévenir contre les dangers auxquels l'exposition l'usage  
 boissons, et ce devoir devient plus impérieux pour nous à  
 ouvriers de nos fabriques se préparent à célébrer la fête du  
 à consacrer, et pendant laquelle ils se délassent de leurs pénis-  
 le compte en cette circonstance, sur le zèle et les sentiments  
 de MM. les Commissaires distributeurs de secours, de MM.  
 sains et de MM. les Fabricans et Chefs d'ateliers, qui  
 ouvriers sur les suites des excès auxquels ils pourrissent se  
 les engager à apporter dans leurs divertissemens la sobriété et  
 que la prudence commande au moment où l'épidémie, qui  
 autour de nous, menace de faire invasion dans nos murs.  
 que nos ouvriers, qui se sont toujours fait remarquer par leur  
 leur confiance dans les avis de l'Autorité et de leurs patrons, et  
 les conseils qui leur seront adressés et que sans renoncer aux  
 se sont promis, ils éviteront de donner prise à la maladie en  
 trop d'ardeur à des plaisirs qui, goûtés avec modération, ne pro-  
 duiraient

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

La Harpe  
D. L. E. T. T. A. I.



1848

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a formal document or report.